

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE OMEY

Date de Convocation : L'an deux mil vingt-quatre Le mardi 23 janvier A 20 H 00
17/01/2024 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de OMEY, en séance
Date d'Affichage : publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.
17/01/2024 Etaient présents :

Éric VETU,	Evelyne VALENTIN	Jonathan ROSSIGNOL
Charlène GAILLET	Valentin PIVIDORI	Marylène OUDIN
Annie VETU	Philippe SCIEUR	
Johann GALICHER		

Nombre de Membres

En exercice : 10
Présents : 9 Absents excusés : //
Pouvoirs : /
Votants : 9 Absent non excusé : Grégory GALICHER
Pour : 9
Contre : /
Abstentions : / Madame Annie VÉTU est élue secrétaire de séance



03/2024 Délibération :

Approbation des zones d'accélération

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment l'articles 15,

Vu la délibération n° 37/2023 en date du 24 octobre 2023 le conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure d'élaboration d'une zone d'accélération

Le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 11 octobre 2023.

A l'issue de cette phase de concertation, un registre d'observations a été transmis et examiné, afin d'en tirer des enseignements pour l'élaboration de la zone d'accélération.

A l'issue de l'instruction, dont les résultats sont présentés au conseil municipal, il est proposé de définir les zones d'accélération dont le périmètre est défini sur le document joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées et figurant en annexe à la présente délibération
- **Valide** la transmission de la cartographie de ces zones à M/Mme le sous-préfet référent préfectoral à l'instruction énergétique, du département de la Marne, ainsi qu'à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Fait à OmeY
Le 23 janvier 2024
Le Maire
Éric VETU

